

Tél : 02.47.42.11.96

E-mail : [fondettes@touraine-entraide.fr](mailto:fondettes@touraine-entraide.fr)

## NOTE DE SERVICE

**Objet** : Date de paiement des salaires – Année 2023

### Pourquoi ?

- Pour être en conformité avec le code du travail, car le délai entre 2 versements de paye ne doit dépasser 1 mois.
- Par ce que les personnes avec les revenus les plus bas ont besoin de s'actualiser le plus tôt possible, afin de toucher les indemnités en temps et en heures.
- Par ce qu'une fois les payes faites, il y a des déclarations à effectuer et qu'elles doivent être faites **IMPERATIVEMENT** avant le 15 du mois suivant : URSSAF, Retraite complémentaire, Pôle Emploi, Taxe sur les salaires, Prélèvement à la source et que le traitement de ces déclarations prend du temps.

### Quels documents ?

- Pour **chaque client** vous devez nous rapporter, les exemplaires **ASSOCIATION signés** :
  - Du relevé d'heures
  - Du contrat de mise à disposition
  - Du Contrat à durée déterminée.
- Veuillez bien à nous rapporter les exemplaires **ASSOCIATION signés** de ces documents. Si les documents (relevés + contrats) ne sont pas **IMPERATIVEMENT** ramenés **au plus tard à la date buttoir** indiquée dans le tableau ci-dessous, nous ne pourrons pas effectuer la paye du mois. Dépassé ce délai, votre paye ne pourra s'effectuer que le mois suivant.

### Travail le dimanche et jours fériés :

**Le travail les dimanches et jours fériés est soumis à l'accord préalable du client et de Touraine Entraide et doit rester exceptionnel, une étude des conditions de travail, de la rémunération et de la conformité à la législation doit être faite avant.**

## Planning

Le planning ci-joint va permettre à chacun de s'organiser afin que les payes puissent avoir lieu aux dates prévues. En cas d'imprévu, à titre **EXCEPTIONNEL**, nous vous demandons de prendre contact avec votre responsable **AU PLUS VITE**.

MOIS TRAVAILLE	Date buttoir retour des docs	DATE DE PAYE
JANVIER	01/02/2023	02/02/2023
FEVRIER	01/03/2023	02/03/2023
MARS	03/04/2023	04/04/2023
AVRIL	02/05/2023	03/05/2023
MAI	01/06/2023	02/06/2023
JUIN	03/07/2023	04/07/2023
JUILLET	01/08/2023	02/08/2023
AOUT	01/09/2023	04/09/2023
SEPTEMBRE	02/10/2023	03/10/2023
OCTOBRE	02/11/2023	03/11/2023
NOVEMBRE	01/12/2023	04/12/2023
DECEMBRE	02/01/2024	03/01/2024

Fondettes le 24/11/2022

Mme BOIVIN  
Présidente

TOURAINES ENTRAIDE  
52, Rue Eugène Gouin  
37230 FONDETTES  
02 47 42 11 96 / 06 33 32 26 15  
fondettes@touraine-entraide.fr  
SIRET 343 179 743 00038

TOURAINES ENTRAIDE  
52, Rue Eugène Gouin  
37230 FONDETTES  
02 47 42 11 96 / 06 33 32 26 15  
fondettes@touraine-entraide.fr  
SIRET 343 179 743 00038

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, certifie avoir pris connaissance des éléments indiqués dans ce document. Je m'engage à respecter toutes les informations précédemment citées et signaler à Touraine Entraide tout imprévu qui aurait une incidence sur l'établissement de ma paye.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à \_\_\_\_\_ le,

Signature